

ATTESTATION DE COMPETENCE

pour le contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge

N°16.064

Date de fin de validité 27-06-2028

Décernée à Monsieur Yassin REMMACH

Fait à Saint-Marcel

Le 27 Juin 2024

Cette attestation de compétence permet de réaliser
les contrôles par thermographie infrarouge
conformément au document technique APSAD D19
et de délivrer des compte-rendus de contrôle Q19.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.


Amaury LEQUETTE
Directeur
CNPP Conseil & Formation


CNPP
CNPP Entreprise SARL

Formation